

Le contrôle interne



Esope, Cabinet de conseil indépendant
59 rue La Boétie
75008 Paris
Tel: 01.42.89.44.74
www.esope.net



Éditorial

La loi sur la sécurité financière prévoit que les dirigeants des sociétés par actions, cotées ou non cotées, doivent rendre compte dans un rapport aux actionnaires des procédures de contrôle interne mises en place.

Cette législation, en France comme aux États-Unis et dans d'autres pays touchés par des scandales financiers de grande ampleur, est une des réponses à l'inquiétude des investisseurs.

Elle est aussi l'occasion pour les directions générales de reprendre de façon systématique et structurée une réflexion d'ensemble sur le contrôle interne, qui participe à la défense des actifs et des droits de l'entreprise, et contribue à éviter ou limiter les pertes de substance.

Mais qu'est-ce que le contrôle interne ?

A notre sens, le contrôle interne, c'est l'ensemble des mécanismes qui permettent à une organisation de prévenir et maîtriser ses risques.

Selon le point de vue adopté, on précisera les risques à prendre en compte :

- ◆ risques opérationnels : par exemple défauts ou retards de production ou de livraison, contrats perdus, mal négociés ou mal exécutés,...
- ◆ risques financiers : par exemple actifs mal sauvegardés, détournements de fonds, évasions de recettes, informations financières erronées, incomplètes ou tardives,...
- ◆ risques informatiques : par exemple perte ou altération de données, indisponibilité du système, intrusions dans les réseaux...

Vouloir prévenir ces risques passe par la mise en place de mécanismes de contrôle interne de diverses natures :

- ◆ il peut s'agir de structures organisationnelles bien adaptées aux missions qui leur sont confiées,
- ◆ les procédures de travail peuvent avoir besoin d'être revues, voir réécrites ;
- ◆ les systèmes informatiques doivent être analysés et peuvent être impactés ;
- ◆ le tout devant s'inscrire dans un état d'esprit réceptif à tous les niveaux.

Comment ESOPE peut-il vous aider ?

De par ses compétences variées (consultants en organisation, experts fonctionnels de la comptabilité, spécialistes systèmes,) ESOPE peut mettre le doigt sur des points faibles de natures diverses : contrôles manquants ou redondants, faille dans un système, démarche projets à revoir...

Au delà de l'identification de ces points faibles, ESOPE peut vous aider à vérifier la bonne application des procédures mises en place : les procédures doivent être bien connues de ceux qui sont chargés de les appliquer, et les contrôles prévus doivent effectivement fonctionner. Dans certains processus critiques, ESOPE peut aider à concevoir et mettre en place des outils de workflow qui permettent de garantir le respect des procédures.

A titre d'exemple, ESOPE travaille actuellement à revoir et améliorer le contrôle interne de l'ensemble du processus des ventes d'une grande entreprise française, à l'occasion d'une refonte des missions et de l'organisation des entités responsables de ce processus. La mission porte sur plusieurs circuits de distribution, et intègre la vente, la sécurisation des encaissements et la comptabilisation de l'ensemble. Au programme également : des tableaux de bord, l'animation de la procédure, et la mise en place d'indicateurs de risque pour alerter la hiérarchie et déclencher des audits internes.

Un succès assuré, dans le respect des valeurs d'ESOPE :

- Performance opérationnelle : un réel engagement du cabinet sur la qualité de ses services, des solutions argumentées et développées avec rigueur et clarté.
- Une approche sur mesure : un savoir-être adapté à chaque client, une démarche alliant discrétion & efficacité dans le respect de votre culture.
- Indépendance : détenu à 100% par deux associés, indépendant de tout éditeur ou SSII, Esope formule ses conseils dans l'intérêt exclusif de ses clients.

*Un projet ? Une question ? **N'hésitez pas à nous en parler:***

01 42 89 44 74 ou contact@esope.net